

République française - Département du Tarn
Extrait du registre des délibérations du comité syndical
du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St Lieux / St Jean

Séance du 08 avril 2024

**Membres
en exercice : 10**

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la

convocation :

26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean SENDRA

Présents : Monsieur Jean SENDRA, Monsieur Gilles CORMIGNON, Madame Danièle SOULA, Monsieur Gabriel POVERT, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Adeline MOULIS, Monsieur Vincent FERRELI, représentant des parents d'élèves de Saint-Jean-de-Rives, Madame Marielle VERDIN représentante des parents d'élèves de Saint-Lieux-lès-Lavaur

Représentés : Monsieur Jean-Luc CAZOTTES par Monsieur Jean SENDRA, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS par Monsieur Gilles CORMIGNON

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel ARMENGAUD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le

12 AVR. 2024

et publication le

12 AVR. 2024

DL_05_2024 - Objet : Création de postes permanents d'adjoints techniques principaux de 2ème classe

M. le Président rappelle au comité que dans le cadre de l'évolution de carrière des fonctionnaires territoriaux, certains agents peuvent prétendre à un avancement de grade au 1^{er} mai 2024.

L'arrêté n° AR-29-2020 portant application des lignes directrices de gestion, permet aux agents du grade d'adjoint technique territorial d'être promus par promotion interne au grade d'adjoint technique principal 2ème classe.

Il convient de supprimer les postes actuels et de créer les postes au grade d'adjoint technique principal 2ème classe sur le même nombre d'heures, à compter du 1^{er} mai 2024.

Le Comité syndical ainsi informé

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- Vu l'arrêté n° AR-29-2020 du 29 décembre 2020 portant application des lignes directrices de gestion et permettant aux agents du grade d'adjoint technique territorial d'être promus par promotion interne au grade d'adjoint technique principal 2ème classe ;
- Vu la délibération N° DL-12-2023 du 31 août 2023 portant modification du tableau des effectifs ;

AGEDI Dépôt Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2024 081-258102201-20240408-DL_05_2024-DE

- Vu l'arrêté n° AR-22-2024 du 08 avril 2024 portant tableau annuel d'avancement de grade 2024 – adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- Considérant qu'il convient de supprimer les postes actuels et de créer les postes au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe sur le même nombre d'heures, à compter du 1^{er} mai 2024 ;

Et après avoir délibéré par 8 voix pour

- Décide
 - o de créer, à compter du 1^{er} mai 2024, des postes permanents d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe, catégorie C :
 - 1 poste à 22 h/semaine.
 - 1 poste à 28 h/semaine.
 - 1 poste à 32 h/semaine.
 - o de supprimer, à compter du 1^{er} mai, les postes permanents d'adjoints techniques territoriaux dont les agents seront promus au 1^{er} mai 2024 :
 - 1 poste à 22 h/semaine.
 - 1 poste à 28 h/semaine.
 - 1 poste à 32 h/semaine.
- Demande à M. le Président de transmettre cette décision à :
 - M. le Président du Centre de gestion du Tarn,
 - M. le Comptable de la collectivité.
- Habilité M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Saint-Lieux-lès-Lavaur,
le 08 avril 2024

Pour extrait conforme
Le Président
Jean SENDRA

 **S.I.R.P.**
SAINT JEAN DE RIVES
SAINT LIEUX LES LAVAUR
MAIRIE
81500 SAINT LIEUX LES LAVAUR

AGEDI Dépôt Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2024 081-258102201-20240408-DL_05_2024-DE